

DIVISION POLITIQUE II

p.B.25.31.Afr.S.O. - Y0/BAC

Berne, le 27 juin 1991

p.B.73.Afr.S.O.

s.B.32.32.Afr.S.

p.C.23.20.Afr.S.

p.B.15.21.Afr.S.Note d'entretien

AFRIQUE DU SUD - Visite de courtoisie le 18 juin 1991 à 15 h de M. André Jaquet (JA), Ambassadeur d'Afrique du Sud, auprès de l'Ambassadeur P.-Y. Simonin (SI), Chef de la Division politique II, en présence du soussigné

I. Situation en Afrique du Sud

JA se livre à un tour d'horizon de la situation en Afrique du Sud :

1. Congrès de l'ANC. Le jeu des réformes une fois lancé, il n'y a pas d'autre possibilité que de le mener à bien. L'habileté de De Klerk lui permet de toujours se placer favorablement sur le terrain politique. Mais le désarroi des opposants est compréhensible. Il n'est pas facile de revenir de l'étranger et de former un parti politique. Jusqu'à maintenant, l'ANC n'a ainsi pas eu l'occasion de mener en son sein un véritable débat démocratique. Selon JA, il ne faut rien attendre de lui pour ce qui concerne la reprise des négociations avec le Gouvernement avant son Congrès du 2 au 7 juillet 1991. Il est certain que Mandela deviendra à cette occasion président de ce parti. JA pense que Chris Hani et Thabo Mbeki s'y disputeront les postes de vice-président et de secrétaire général. Mbeki aurait l'appui de 9 régions sur 10. Hani serait très satisfait de devenir secrétaire général.

2. **Winnie Mandela.** Il s'agit d'une affaire fort malheureuse pour l'ANC, qui a un peu retardé l'évolution en cours en Afrique du Sud. Winnie bénéficiera probablement de la possibilité de faire appel durant 3-4 ans, selon la procédure légale prévue, ce qui fait qu'elle n'ira probablement pas en prison. Mais le risque est qu'elle refuse de faire appel pour apparaître comme une martyre. Tant Mandela que de Klerk ont convenu de ne pas s'ingérer dans cette affaire. Les pressions sur Mandela pour qu'il intervienne sont pourtant grandes. Selon JA, ce dernier, à 72 ans, a encore environ 5 ans de vie active; sa santé n'est pas mauvaise, mais elle n'est pas très bonne non plus.

3. **Violence.** Il est trop facile de dire que les raisons de la violence sont tribales, comme le font les conservateurs. Buthelezi, qui ne dispose pas plus de 5 % à 10 % de soutien dans les villes, a quand même la capacité de se faire entendre, surtout dans les zones rurales. Mandela et de Klerk se sont mis d'accord pour coopérer au sujet de la violence dans le cadre de la commission sur la paix. De Klerk s'est aussi entendu avec le roi des Zoulous pour faire pression sur Buthelezi afin que les armes traditionnelles de ceux-ci ne soient pas portées dans les zones de tension. Ce problème est plus ou moins réglé maintenant.

4. **Réfugiés / Prisonniers politiques.** Le problème des réfugiés et celui des prisonniers politiques ne sont certes pas encore réglés. Mais, selon JA, le Président du CICR estime que les relations de celui-ci avec le Ministère sud-africain de la justice sont bonnes. Le CICR pourrait faire des recommandations à propos des problèmes posés par la classification des prisonniers politiques, qui concernent aussi les réfugiés. Le HCR pourrait prendre en charge le rapatriement de ces derniers, dont le nombre exact n'est pas connu, mais qui doit se situer entre 40'000 et 50'000 personnes.

5. **Partis extrémistes.** Les partis extrémistes - qu'ils soient de gauche ou de droite - ne participent pas au processus actuel de réformes en Afrique du Sud. Le PAC désire par exemple un transfert immédiat et complet du pouvoir. Il est nécessaire de pouvoir montrer à ces partis que des progrès sont réalisés. Il serait en effet dangereux de les laisser se bercer d'illusions, de les laisser aller trop loin dans l'incertitude au sujet de l'avenir de l'Afrique du Sud. Le Gouvernement est prêt à prendre des mesures radicales en matière de réformes, mais en faisant respecter l'ordre public.

6. **Questions constitutionnelles.** Le juge Olivier poursuit son travail visant à présenter, sous forme d'options, divers modèles constitutionnels. Le Parti national ne les considérera pas comme siens, mais comme de simples bases de discussion. Il ne serait en effet pas bon que le Gouvernement lance son propre plan constitutionnel, car les Sud-Africains sont fatigués des grandes idées idéologiques. La nouvelle Constitution doit être négociée entre tous. De Klerk n'est pas partisan d'une Assemblée constituante. Il a répété à plusieurs reprises que la tenue d'élections en vue de sa création serait une incitation à une escalade de la violence. Le Gouvernement estime qu'il est préférable de réunir une conférence multipartite. Il n'a adopté aucun calendrier pour les négociations, car celui-ci doit être arrêté par toutes les parties. De Klerk a récemment parlé d'une nouvelle Constitution dans les 3-4 prochaines années. JA est d'avis que les négociations constitutionnelles pourraient commencer vers la fin 1991. Il pense que les Indiens se rallieront au Parti national, comme l'ont fait les Métis. Il espère beaucoup que les penseurs de l'ANC puissent se rendre à l'étranger, par exemple en Suisse, en Allemagne ou en Grande-Bretagne, pour y élargir leur façon de voir.

7. **Sanctions.** Les attentes du gouvernement sud-africain quant à une levée des sanctions par les Etats-Unis à plus ou moins brève échéance ne sont pas très élevées. En effet,

JA est d'avis que le Congrès joue sur le plan racial de façon off-shore : il est plus facile d'obtenir le vote des minorités américaines en attaquant les autorités sud-africaines qu'en allant à l'encontre des conservateurs américains. Cette question de la levée des sanctions américaines dépendra finalement beaucoup de la position de l'ANC. JA se réjouit des nouvelles possibilités offertes à l'Afrique du Sud en matière de transport aérien sur le continent africain, qui raccourcissent beaucoup les vols vers l'Europe. Il qualifie de très important le côté symbolique de l'évolution connue dans le domaine sportif. Il estime que l'Europe trouvera plus facilement que les Etats-Unis une solution pour démanteler les sanctions. Cela facilitera le débat qui doit avoir lieu de façon urgente en Afrique du Sud sur ses relations avec l'Europe, et en particulier la CEE, impossible actuellement, même s'il est aussi nécessaire que celui qui a actuellement lieu en Suisse.

II. Relations bilatérales

SI exprime la satisfaction de la Suisse à propos de l'évolution des événements en Afrique du Sud. Il mentionne les échanges de vues positifs et utiles à l'occasion des visites de De Klerk et de Mandela à Berne. JA espère que cette évolution rendra aussi plus aisé le développement des relations bilatérales.

1. Affaire Schneider-Bischoff. Remerciements de SI pour la solution offerte par les autorités sud-africaines, acceptée par la Suisse, et pour le rôle joué par JA à ce sujet. Le DFAE considère maintenant cette affaire comme close et va la présenter comme telle aux intéressés. JA qualifie les événements à l'origine de celle-ci comme regrettables et estime qu'une affaire telle que celle-ci serait impensable actuellement (en 1991). Le chèque correspondant a déjà été émis; il est disponible à l'Ambassade. Il peut être remis soit directement aux intéressés, soit au DFAE. A celui-ci de choisir les modalités de sa transmission. JA

se dit en outre ouvert à toute suggestion et prêt à entreprendre tout ce qui pourrait être utile ou nécessaire à propos de cette affaire (par exemple en menant un dialogue avec M. P. Rechsteiner ou la famille).

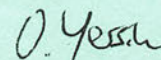
2. Projet de visite en Suisse du Ministre de la loi et de l'ordre, du Commissaire de la police sud-africaine et d'experts, en juillet 1991. SI indique à son interlocuteur que nous serions enchantés de recevoir des experts et de leur faciliter des contacts en Suisse. Une coopération bilatérale dans le domaine de la police, une ouverture de l'Afrique du Sud à nos propres expériences à ce sujet seraient les bienvenues et dans la ligne de notre politique.

L'accompagnement de cette délégation par le Ministre de la loi et de l'ordre ainsi que par le Commissaire de la police poserait en revanche un problème, dans ce sens qu'aucun des Conseillers fédéraux compétents ne sera à Berne en raison des vacances du gouvernement. MM. Arnold Koller et René Felber ne seront en tout cas pas présents. Nous accueillerions donc avec plaisir des experts, mais il ne nous est pas possible d'envisager de recevoir ces deux interlocuteurs. Demande que les dates de la visite soient indiquées dès que possible.

Remerciements de JA (qui comprend sans peine nos réticences précitées). Il ajoute qu'il est important que ces experts, des hommes de bonne volonté, puissent venir en Suisse, car ils doivent réapprendre leur métier.

3. Plafond annuel de FS 300 millions pour les exportations de capitaux vers l'Afrique du Sud. JA se réfère à une remarque faite par M. Markus Lusser, Président de la Direction générale de la Banque nationale suisse, lors de la dernière assemblée générale de celle-ci, en mai 1991, quant à l'opportunité de lever le plafond annuel de FS 300 millions fixé depuis 1980 pour les exportations de capitaux vers l'Afrique du Sud supérieures à FS 10 millions et d'une durée de 12 mois au moins. Il désire savoir où en est cette question.

SI l'informe que celle-ci est actuellement soumise à un nouvel examen au sein de l'administration (compte tenu de l'évolution positive en Afrique du Sud) et que le Conseil fédéral en sera saisi prochainement.



O. Yersin

Copie : - Secrétariat BRF
- Secrétariat JAC
- Secrétariat politique
- DDA, Section de l'Afrique orientale
- Service économique et financier
- Ambassade de Suisse à Pretoria
- SI, CFR, YO

DG 2 & Juni 91 - 10.